



ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LA RÉNOVATION DE 8 BATIMENTS COMMUNAUX À DOMÈNE (38)



**Région Auvergne-Rhône-Alpes
Domène (38)**

Bénéficiaire

Ville de Domène

Partenaires

Groupement Schneider Electric (mandataire
conception réalisation) et EOLYA (cotraitant
réalisation exploitation maintenance)

Coût (TTC)

Coût des investissements :

1,6 million € répartis sur 4 ans

Bilan en chiffres (sur 3 années)

- 41% d'économie d'énergie observée en 2018,
dont 20% à 54% selon le bâtiment
- 725 MWh économisés en moyenne par an
- 36 k€ économisés en moyenne par an

Date de lancement

2010

Pourquoi agir

En 2011, la Ville de Domène (7 000 habitants) a souhaité entreprendre la rénovation d'un ensemble de 8 bâtiments communaux vieillissants, mal isolés et énergivores. Il s'agissait de quatre établissements scolaires, de deux complexes sportifs comprenant notamment des gymnases et une piscine, la mairie et la salle des fêtes. Engagés en 2012, les travaux se sont déroulés en 4 phases successives jusqu'en 2015. Pour réaliser ces travaux, un Contrat de Performance Énergétique (CPE) sur 8 ans a été conclu avec un groupement d'entreprises pour garantir économiquement le respect des délais et les économies d'énergie réalisées.

L'enjeu est très important car le secteur du bâtiment représente 25% des émissions de gaz à effet de serre de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 42,3% de la consommation régionale d'énergie finale*. De plus, les pouvoirs publics ont fixé l'obligation de réaliser 40% d'économies d'énergie sur les bâtiments tertiaires d'ici à 2030, 50% d'ici à 2040 et 60% d'ici à 2050. Pour la Ville de Domène, la rénovation de ses bâtiments communaux constituait ainsi un objectif environnemental parfaitement cohérent avec les préconisations du Plan Climat adopté à l'échelle de la métropole grenobloise en 2010. Il s'agissait également de mieux maîtriser la facture énergétique et d'inculquer une nouvelle culture aux équipes techniques, en particulier celles dédiées à la maintenance, en les sensibilisant à la sobriété et aux économies d'énergie.

C'est pourquoi la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME a souhaité valoriser le contrat performance énergétique utilisé dans cette opération exemplaire et duplicable.

*Source OREGES

Présentation et résultats

Les travaux de rénovation énergétique ont porté sur des mesures d'isolation, le remplacement de matériels et l'installation de nouveaux équipements :

- Mairie : rénovation de la chaufferie et mise en place d'une gestion technique centralisée ;
- Complexe sportif Coubertin : rénovation de la chaufferie et du chauffage du gymnase, isolation du gymnase, mise en place d'une gestion technique centralisée, pose de bâches sur les bassins de la piscine ;
- Complexe sportif Allende : mise en place de volets roulants isolants et d'une gestion technique centralisée ;
- Ecoles Rivet 1, Rivet 2, Rousseau et Victor Hugo : rénovation des chaufferies et mise en place de gestions techniques centralisées ;
- Salle des fêtes : rénovation de la chaufferie, isolation extérieure et mise en place d'une gestion technique centralisée.

Le CPE a été conclu pour la période 2012-2020. Il prévoit une garantie de résultats pour une durée de 8 ans avec un objectif de diminution de 29% des consommations d'énergie pour les 8 bâtiments concernés, soit 14% d'économie sur la consommation globale de tous les fluides gérés par la commune.

Selon les dispositions contractuelles, le prestataire mesure les performances énergétiques des bâtiments chaque année. Si les objectifs ne sont pas atteints, il est astreint à des pénalités. S'ils sont atteints, il perçoit une prime d'intéressement. Et s'ils sont dépassés, l'intéressement est partagé à 50/50 avec la collectivité.

Dès 2017 (confirmé en 2018), les résultats ont dépassé les objectifs car c'est une diminution globale de 43% des consommations énergétiques pour l'ensemble des 8 bâtiments rénovés qui a été observée, avec des économies de 22% à 55% selon les bâtiments. En moyenne, c'est une économie annuelle d'environ 725 MWh et de 36 k€ qui est réalisée.

Pour étudier et mettre en œuvre son CPE, la collectivité a été assistée par un AMO dès 2010.

Facteurs de reproductibilité

Le CPE prend le plus souvent la forme juridique d'un marché global de performance énergétique (MGPE) qui est intéressant pour les collectivités car il permet de sécuriser les économies d'exploitation, de réduire l'aléa financier et celui des délais. Il permet également à une collectivité d'engager un programme de travaux à plus grande échelle sur son patrimoine. Sa reproductibilité nécessite toutefois de disposer en amont d'éléments fiables sur l'état des bâtiments et des consommations, et d'évaluer de manière objective la pertinence du montage de l'opération en CPE.

Pour sa part, l'ADEME recommande de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui peut faire l'objet d'un soutien financier.



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

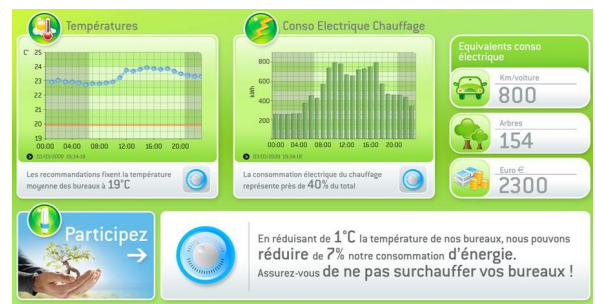


“ Le contrat de performance énergétique a certes garanti les délais et les résultats, mais il a aussi généré des économies financières qui ont permis à la collectivité de dégager des marges d'investissement dans un contexte budgétaire très contraint. Au-delà des travaux de rénovation énergétique, la Ville de Domène a ainsi engagé un programme d'actions touchant par exemple le renouvellement de sa flotte automobile ou de l'éclairage public. ”

M. Jean Crescini,
adjoint au maire de Domène

Focus

En complément des travaux de rénovation, des actions de sensibilisation ont été conduites en direction des agents et du public. Des écrans dynamiques ont par exemple été installés dans le hall de la mairie pour informer les habitants sur l'état des consommations énergétiques.



POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME www.ademe.fr
- Le site de la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME www.auvergne-rhone-alpes.ademe.fr
- Le site de la Ville de Domène www.ville-domene.fr

CONTACTS

- Ville de Domène
Tél : 04 76 77 23 81
info@mairie-domene.fr
- Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME
Tél : 04 72 83 46 00
ademe.rhone-alpes@ademe.fr